

**MISE EN ŒUVRE DU GUIDE
MÉTHODOLOGIQUE SUR LA GESTION DES
REMBOURSEMENTS DE CRÉDITS DE TVA**

RABAT 5-7 SEPTEMBRE 2016

Plan

I. Les objectifs de l'atelier

II. Le déroulement des travaux

I Les objectifs de l'atelier de formation

- Appréhender la mise en œuvre du processus de gestion des demandes de remboursements de crédit de TVA
- Maîtriser les risques associés et ainsi de cibler les contrôles à effectuer
- Produire une GAR et maîtriser le processus de contrôle**

Cette formation de formateurs devra faire l'objet le plus rapidement possible d'une déclinaison au niveau national. Le suivi et l'évaluation des formations organisées dans les pays membres seront effectués par les organisateurs.

I La logique du Guide

Le fil rouge

Sécurité et célérité

Le moyen

La grille d'analyse-risque

III Le contenu validé du guide

Les chapitres

Chapitre préliminaire

Le cadre
normatif et
financier

Chapitre 1

La gestion des
demandes de
remboursement

Chapitre 2

Les modalités de
contrôle des
demandes de
remboursement
de crédit de TVA

Chapitre préliminaire

Le cadre normatif et financier

Objet

- Définir ce qui relève de la Loi ou des autres textes, afin d'éviter les rigidités dans la mise en œuvre des réformes.
- Proposer la mise en place de mécanismes financiers qui permettent de consigner les sommes nécessaires aux ordonnancements et ainsi de sécuriser le processus.

Contenu

- La règle : La loi fiscale définit **les principes** relatifs aux droits au remboursement, et aux sanctions. Elle est complétée par des **textes d'application**
- Hormis la procédure classique d'unicité budgétaire, 2 solutions existent : **le compte d'affectation géré par le Trésor et les comptes affectés en banque centrale.**

La gestion des demandes de remboursement

Objet

- Définir et normaliser avec précision le processus d'instruction des demandes de remboursement du crédit de TVA : de son introduction jusqu'au paiement.

Contenu

- L'introduction de la demande
- L'instruction de la demande et la GAR

Chapitre I

La gestion des demandes de remboursement

L'introduction de la demande

- Prise en charge par le service compétent
- Délais de traitement
- Formulaire de demande normalisé

Chapitre I

La gestion des demandes de remboursement

L'instruction en la forme de la demande

- Fiche d'instruction
- Dossier d'instruction
- Travaux de contrôle formels

Chapitre I

La gestion des demandes de remboursement

L'instruction au fond de la demande

- Le principe de la GAR
- Les avantages de la GAR

Chapitre I

La gestion des demandes de remboursement

La création de la GAR

- Les étapes
- Les grandes familles de risques

Les modalités de contrôle des demandes de remboursement de crédit de TVA

Les résultats de l'analyse-risque peuvent conduire à la mise en œuvre des procédures de contrôle.

Un contrôle sur pièces (CSP) sera au préalable réalisé. Eventuellement, un contrôle sur place sera envisagé **si le CSP s'avère insuffisant.**

Les modalités de contrôle des demandes de remboursement de crédit de TVA

Le contrôle du bureau

- L'éligibilité à la procédure : Le respect des délais prescrits et la période de remboursement
- Les éléments constitutifs du dossier ;
- Le respect des délais prescrits et la période de remboursement ;
- La qualité des signataires de la demande ;
- L'exactitude algébrique du montant demandé en remboursement ;
- La réalité du crédit**
- Le plafond de remboursement

Les modalités de contrôle des demandes de remboursement de crédit de TVA

Le contrôle du bureau : la réalité du crédit

Contrôle de cohérence

- Les recoupements internes*
- Les recoupements externes*
- *AU BESOIN DES DEMANDES AUX CONTRIBUABLES DE JUSTIFICATIONS ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS SERONT RÉALISÉES*
- *INFORMER LE COMPTABLE DU MONTANT DE REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA ADMIS*

Les modalités de contrôle des demandes de remboursement de crédit de TVA

Le contrôle sur place

☐ Risque majeur détecté : Examen précis sur place des opérations réalisées

- **JUSTIFICATION ET LA RÉALITÉ (LIVRAISON, PRESTATIONS DE SERVICE) DES OPÉRATIONS ALLÉGUÉES**
- **CONTRÔLE DES VENTES, DES ACHATS, DES POSTES COMPTABLES EN PARTICULIER CEUX RELATIFS A LA TVA**

MERCI